

!!!! Vestiaire et Douche!!!! sur le site

## REGLEMENT TRAIL NOCTURNE DE LA SAINT NICOLAS 2024

### ARTICLE 1/ PARTICIPATION:

Sur les 4 trails, la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Chaque participant devra **remettre un PPS et uniquement ce document là datant de moins de trois mois lors de son inscription. Rédaction du PPS à l'adresse <https://pps.athle.fr/>** (Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999). Le cas échéant, l'inscription ne pourra être prise en compte.

### ARTICLE 2 / INSCRIPTIONS :

La clôture des inscriptions sur le site est fixée au Mercredi 27 novembre à minuit.

Des inscriptions sur place seront possibles si les quotas par course ne sont pas atteints, ceux –ci sont de :

Trail 25 kms : 200 places Tarif 22 euros

Trail 18,5 kms : 200 places Tarif 20 euros

Trail 11 kms : 200 places Tarif 10 euros

Trail 5 kms : 50 places Tarif 5 euros

### ARTICLE 3 / CERTIFICAT MEDICAL ou LICENCE :

Chaque concurrent doit déposer son PPS de moins de 3 MOIS ou licence FFA 24/25. Seules les licences FFA, sont valables (licence **compétition en cours de validité**, licence loisir non acceptée). La remise de la pièce administrative se fait par internet lors de votre inscription et uniquement.

### ARTICLE 4 / RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 30 novembre 2024 au point retrait dossards salle de sports collège Jean Macé, boulevard des Frères Leterme à Henin Beaumont . **(pièce d'identité obligatoire)**

Le retrait pour un autre concurrent est autorisé sur présentation de la carte d'identité du dit concurrent.

Trail 25 kms : de 10h30 à 12h00 et de 15H00 à 16h45

Trail 18,5 kms : de 10h30 à 12h00 et de 15H00 à 17h15

Trail 11 kms : de 10h30 à 12h00 et de 15H00 à 17H45

Trail 5 kms : de 10h30 à 12h00 et de 15H00 à 16H30

## **ARTICLE 5 / HORAIRES DES DEPARTS :**

Trail découverte de nuit 5 kms : Départ navette à pied de la salle de sport au départ à 16h45. Départ du Trail à 17h00 du Terril. Fin de retrait des dossards à 16h30.

Trail 25 kms. Départ Navette Bus 17h15 du collège Jean Macé.

Départ du Trail à 18h00 de l'Hôtel Communautaire, Boulevard Schweitzer 62110 Henin Beaumont Arrivée au Collège Jean Macé. Fin de retrait des dossards à 16h45.

Trail 18,5 kms. Départ Navette Bus 17h45 du collège Jean Macé.

Départ du Trail à 18h15 du magasin Intersport, bld des eaux 62110 Henin Beaumont . Arrivée Salle Jean Macé. Fin de retrait des dossards à 17h15

Les bus partiront à l'heure prévue, il appartient aux coureurs de respecter l'horaire de départ de la navette relatif à leur course, Pour le 20 kms les bus peuvent être retardés selon le trafic routier étant donné qu'un aller-retour sera effectué

Trail 11 kms Navette à Pied pour rejoindre le départ du trail à 18h00. Départ à 18h30. Fin de retrait des dossards à 17h45.

## **ARTICLE 6 / EQUIPEMENT :**

Tout participant au TRAIL COMMUNAUTAIRE devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau type gourde ou poche de 1 litre est obligatoire ainsi qu'une base alimentaire( barre de céréale ou autre) , une lampe frontale à présenter au retrait des dossards, un téléphone portable pour les secours sont également obligatoires.

## **ARTICLE 7 / BALISAGE :**

Le balisage au sol sera effectué à base de peinture rétroreflechissante. Des sticks catadiopes blancs seront accrochés aux arbres ou sur piquet au sol. Il se fera également à l'aide de Rubalise accrochée aux arbres. Tout participant doit observer les balisages durant sa course. En cas de non balisage au sol ou aux arbres au-

delà de 100 mètres, le traileur devra faire demi-tour et revenir sur ses pas pour corriger son erreur de parcours. ( aucune réclamation ne sera recevable).

### **ARTICLE 8 / SECURITE :**

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés au long du parcours à des endroits stratégiques. Les routes seront fermées par la Police Municipale d'Henin Beaumont. L'assistance médicale sera composée de la FFSS d'Henin Beaumont sera là pour vous avant la course, sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche ou par téléphone à partir du numéro sur le dossard et signaler sa position. En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

### **ARTICLE 9 / RAVITAILLEMENT :**

**Il n'y a aucun ravitaillement intermédiaire.** Le TRAIL NOCTURNE se fait en autosuffisance. Un ravitaillement post trail est prévu au sein de la salle de sports.

### **ARTICLE 10 / CLASSEMENT ET RECOMPENSES :**

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation. Un lot souvenir sera offert à chaque participant. Chaque premier de chaque catégorie sur les trails 25 et 20 kms (homme et femme) sera récompensé. Pas de sous catégorie (senior 1, sénior 2.....) .

Les 5 premiers scratches Hommes et Femmes sur le 11 kms.

Les 5 premiers scratches sur le 5 kms.

### **ARTICLE 11 / SANCTIONS :**

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détrit, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (Aucune réclamation possible). Le projet de TRAIL COMMUNAUTAIRE s'inscrit dans le respect du développement durable, vous aurez pour obligation de trier vos déchets lors des ravitaillements dans les cartons appropriés (biodégradable, recyclable et autres).

## **ARTICLE 12 / ASSURANCE ET RESPONSABILITE :**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

## **Article 13 / CHRONOMETRAGE:**

Le chronométrage à puce sera réalisé par la Société Oxybol.

## **Article 14 / CATEGORIE D AGES POUR LES TRAILS :**

Trail 5 kms : pour minime à vétéran

Trail 11 kms : pour cadet à vétéran

Trail 18,5 kms : pour junior à vétéran

Trail 25 kms : pour junior à vétéran

COURSES	CATEGORIES	TARIF	DEPART	Fin retrait dossards	Départ Bus
TRAIL 25 kms	J/E/S/V	22 euros	18h00	16h45	17h15
TRAIL 18,5 kms	J/E/S/V	20 euros	18h15	17h15	17h45
TRAIL 11 KMS	C /J/E/S/V	10 euros	18h30	17h45	Départ à pied 18h
Trail découverte 5 kms	M/C/J/S/V	5 euros	17h00	16h30	
Défi Hard Trail des iles 22 kms et St Nicolas 25 kms	J/E/S/V	35 EUROS 10% de remise	Inscription dès le trail des iles		
Défi Small Trail des Iles 13 kms et St Nicolas 18,5 kms	J/E/S/V	27 euros 10% de remise	Inscription dès le trail des iles		

## CATÉGORIES ÂGE 2024-2025

Valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

CATÉGORIES 2024-2025	AGES	ANNÉES	DIST. MAX	CODES FFA
Baby Athlé	- 7 ans	2019 et après	-	BB (U7)
École d'Athlétisme	7 à 9 ans	2016 - 2018	-	EA (U10)
Poussin	10 et 11 ans	2014 - 2015	1500 m	PO (U12)
Benjamin	12 et 13 ans	2012 - 2013	3000 m	BE (U14)
Minime	14 et 15 ans	2010 - 2011	5000 m	MI (U16)
Cadet	16 et 17 ans	2008 - 2009	15 km	CA (U18)
Junior	18 et 19 ans	2006 - 2007	25 km	JU (U20)
Espoir	20 à 22 ans	2003 - 2005	Illimitée	ES (U23)
Senior	23 à 34 ans	1991 à 2002	Illimitée	SE
Master	+ 35 ans	1990 et avant	Illimitée	MA

### **ARTICLE 15/ ANNULATION ET REMBOURSEMENT :**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (Covid, alerte météo, neige, verglas), les participants viendront récupérer leur lot. Aucun remboursement ne sera mis en place.

Dans le cadre du Trail Nocturne, chaque participant s'inscrit moins de deux mois avant le trail (ouverture des inscriptions 8 semaines avant le trail) et ne pourra prétendre à aucun remboursement pour blessure, problèmes routiers ou indisponibilité professionnelle.

### **ARTICLE 17/ PROTOCOLE COVID:**

Aucune restriction à ce jour d'édition du règlement.

**Seule adresse pour obtenir des renseignements : [csstrail62110@gmail.com](mailto:csstrail62110@gmail.com)**